



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 22

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 22

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 14/06/2023

Date d'affichage : 23/06/2023

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture de Limoux le:

22 JUIN 2023

L'an **deux mil vingt trois, le vingt juin, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, Mme Christine BINDER, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, Mme Janine CASTEL, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents excusés : M. Kees WIELENGA, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Martine DAFFOS, M. Denis DEZARNAUD.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Charles ROUGER, M. Thierry CAUSSE, M. Sébastien AMOUROUX.

Procurations : M. Kees WIELENGA en faveur de Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Nicole GIMENEZ, M. Denis DEZARNAUD en faveur de Mme Amandine MORENO.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2023-091**

Domaine : 1.4 - Autres types de contrats

OBJET : POLE QUILLAN TOURISME-Centre de loisirs de la Forge : Convention d'affiliation à la FUAJ.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU la délibération n°7 du 21 octobre 2003, par laquelle le conseil municipal a approuvé le principe d'affiliation du centre de la Forge à la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ) ;

Considérant qu'il convient de renouveler la convention d'affiliation au réseau FUAJ-HI France, association à but non lucratif loi du 1er juillet 1901, déclarée en Préfecture de la Seine et publiée au journal officiel de la république française le 6 avril 1956, agréée par le ministère de la jeunesse des sports et de la vie associative sous le N°59-2, et par le ministère du tourisme n°AG075950048, dont le siège social est situé au 27, rue Pajol à PARIS 75018, SIREN 775674260. Le Centre de la Forge s'engage :

- A représenter et à promouvoir les valeurs les objectifs et la mission de la FUAJ.
- A désigner et promouvoir les services d'auberge de jeunesse.
- A faire figurer sur l'ensemble de sa documentation générale, administrative, commerciale et promotionnelle et sur la façade de son établissement le logo de la FUAJ.
- A accueillir les adhérents de la FUAJ.

En contrepartie, le FUAJ s'engage :

- A référencer le de centre de la Forge sur le site HIFRANCE, sur le site HIHOTELS.
- A donner accès à la centrale d'achat FUAJ et aux tarifs négociés par la FUAJ
- A mettre à disposition une consultation juridique liés à l'exploitation ou la gestion du bâtiment.
- A accompagner l'affilié pour les services Marketing, communication, commercialisation, informatique, patrimoine, juridique et labellisation.

La contribution est fixée à 250.00€ HT en part fixe et 0.22€ HT /nuitée déclarée en FUAJ

A cet effet, M. Le Président propose au Conseil Municipal :

- 1- D'approuver le renouvellement d'affiliation à la FUAJ pour le centre de loisirs de la Forge – Pôle Quillan Tourisme selon les modalités sus évoquées.
- 2- D'imputer la dépense en section de fonctionnement du SPIC centre de loisirs de la Forge 2023 et suivants.
- 3- De l'autoriser à entreprendre toute démarche et à signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 22 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

La secrétaire de séance,

Mme Nadia PARACHINI.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

M. Pierre CASTEL



2023-091**Identifiant FAST :** ASCL_2_2023-06-22T17-34-46.00 (MI245889395)**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20230622-2023-091-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** POLE QUILLAN TOURISME-Centre de loisirs de la commune
: Convention d'affiliation à la FUAJ.**Date de décision :** Jun 22, 2023 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats**Identifiant unique de l'acte
antérieur :****Acte :** [MA-DEL-2023-091.PDF](#)**Préparé**

Date 22/06/23 à 17:34

Par **JORDAN Edouard****Transmis**

Date 22/06/23 à 17:34

Par **JORDAN Edouard****Accusé de réception**

Date 22/06/23 à 17:39